

FFSA



2^{ÈME} RALLYE du Pays d'Olliergues

A.S.A. d'AMBERT
LIVRADOIS-FOREZ



Pays d'Olliergues
Communauté de Communes

**21 et 22
AVRIL 2012**

Coupe de France
des Rallyes



Jean-Christophe TACHON - Agent Général

42, av. Emmanuel Chabrier 63600 AMBERT - Tél. 04 73 82 05 28

2ème RALLYE DU PAYS D'OLLIERGUES

DU 21 ET 22 Avril 2012

PROGRAMME ET HORAIRES :

Parution du règlement :	Lundi 27 février 2012
Ouverture des engagements :	Lundi 27 février 2012
Clôture des engagements :	Lundi 09 avril 2012 à minuit
Parution du road Book :	Communiqué avec la confirmation d'engagement.
Vérifications des documents:	Samedi 21 avril 2012 de 7h00 à 12h00 mairie de Vertolaye
Vérifications des voitures :	Samedi 21 avril 2012 de 7h15 à 12h15 garage Moulin
1^{ère} réunion du collège des commissaires Sportifs :	Samedi 21 avril 2012 11h30 mairie de Vertolaye
Publication de la liste des équipages admis au départ :	Samedi 21 avril 2012 à 13h30
Départ de la première étape :	Samedi 21 avril 2012 à 14h30
Arrivée du rallye de la première voiture :	Samedi 21 avril 2012 21 h39 parc fermé place sous monument aux morts
Publication des résultats :	30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture
Remise des prix :	Dimanche 22 avril 2012 à 10 h 30 salle des fêtes de Vertolaye
Tableau d'affichage :	
- Parc de départ Vertolaye	
- Parc de regroupement Marat	
-	

ARTICLE 1 P – ORGANISATION

L'association LIVRADOIS-FOREZ organise en qualité d'organisateur administratif les 21 et 22 avril 2012, avec le concours de la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues, un rallye automobile dénommé

2ème RALLYE DU PAYS D'OLLIERGUES

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R106 : en date du 29 février 2012 et par le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro R/R/05 en date du 22 janvier 2012

Comité d'organisation :

Le Président et les membres de l'Association Sportive Automobile Livradois Forez.

Secrétariat du rallye : Adresse postale

ASA LIVRADOIS FOREZ

BP 11 – 63600 AMBERT

Tél : 04.73.82.61.78

mèl : evelyne.eric.asalivradoisforez@orange.fr

ARTICLE 1.1P - OFFICIELS

Président du collège des commissaires sportifs :

Jean-Carl ANNOVAZI lic 8405

Membres

Etienne GARDETTE lic 8272

Michel BEAULATON lic 3816

Directeur de course :

Daniel BERTHON lic 1621

Directeur de course adjoint :

René Louis VERLINE lic 21427

Directeur de course adjoint :

Sylvie KRZYZANOWSKI lic 22005

Directeur de course adjoint délégué à la voiture tricolore :

Thierry DUPECHER lic 3564

Alain RENAUDIER lic 5250

Directeur de course délégué à l'ES 1 :

Pascal MAGNE lic 43098

Directeur de course délégué à l'ES 2 :

Patrick ASSENAT lic 21221

Commissaire technique responsable :

Serge PEGOLOTTI lic 6047

Commissaires techniques :

André BOIVIN lic 3572

Gérald MILAMANT lic 29575

Dominique MONNIER lic 55260

Commissaire technique stagiaire :

Emeric PASCAL lic 37568

Relation avec les concurrents :

François CHASSAGNOL lic 15142

Responsable chronométrage et classement ASA DOME FOREZ

Catherine PASTOREK lic 15145

Responsable des commissaires :

Emeric PASCAL lic 37568

Myriam THONNAT lic 177191

Mise en place des moyens :

**Fabien COSTE, Alain PUCHAT,
François DALMAS, René LAMY, Eric
MATHEVON, André RIX**

Speaker :

François GUENOT

Voiture info :

Ecurie LICORNE

ARTICLE 1.2 P - ELIGIBILITE

Le 2^{ème} Rallye régional du Pays d'Olliergues compte pour :

La Coupe de France des rallyes : Coefficient 2

Et le challenge des rallyes du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne.

ARTICLE 1.3 P - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mèl.
La vérification des documents aura lieu le samedi 21 avril 2012 de 7 h 00 à 12 h
salle Maruis Ferrier à Vertolaye.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 21 avril 2012 de 7 h 15 à 12 h 15
Garage MOULIN à Vertolaye.

Un temps de 15 min sera accordé entre les vérifications administratives et les
vérifications techniques, un temps de 10 min sera accordé entre les vérifications
techniques et le parc fermé.

Les concurrents seront convoqués individuellement aux vérifications, les heures de
convocations seront déposées sur internet.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées Garage MOULIN à Vertolaye
Tarif horaire de la main d'œuvre : 45€

ARTICLE 2 P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P - Demande d'engagements inscriptions

3.1.5 P - Toute personne qui désire participer au 2^{ème} Rallye Régional du Pays
d'Olliergues doit adresser au secrétariat de l'épreuve, la demande d'engagement ci-
jointe dûment complétée avant le : **lundi 09 avril 2012 à minuit (le cachet de la
poste faisant foi).**

3.1.10 P - Le nombre de concurrents est fixé à **150 (cent cinquante)** voitures
maximum.

3.1.11P - Les droits d'engagements sont fixés :

- avec la publicité de l'organisateur : 290 €

- sans la publicité facultative de l'organisateur : 580€

3.1.12 P –

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagements :

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de forces majeures n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 3.3 - ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3 P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance à Vertolaye.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents

- De tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A.B.et C d'une capacité de 5 kg dont le contrôle date de moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture une bâche étanche (3mx5m maximum) et résistante aux hydrocarbures
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.
- **Le parc d'assistance est un terrain stabilisé aimablement mis à la disposition de l'organisation par la mairie de Vertolaye toutes manœuvres qui entraîneraient la détérioration de ce terrain seront sanctionnées. Merci de votre compréhension.**

ARTICLE 5 P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P Description

Le 2^{ème} rallye régional du Pays d'Olliergues représente un parcours de 90 Km. Il comporte une étape, 3 secteurs et 5 sections.

Il comporte 5 spéciales d'une longueur totale de 37 Km.

Les épreuves spéciales sont :

ES N° 1-3-5 : les Fraisses, La Fortiche : 7.6 Km à parcourir 3 fois

ES N° 2-4 : Les Igonins, les Feyes : 7.1 Km à parcourir 2 fois

L'itinéraire horaire figure en annexe au présent règlement

6.2 P - RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances sont autorisées le samedi 14 et le dimanche 15 avril 2012 de 9 h à 22 h.

Les reconnaissances sont formellement interdites en dehors de ces jours et horaires.

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

ARTICLE 7.P - DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Conforme au règlement standard FFSA

7.5 P - EPREUVES SPECIALES

7.5.1 P - Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde

7.5.17.3 P -Les dépanneuses présentes au départ des épreuves spéciales, seront à la disposition de la direction de course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route

ARTICLE 8.P - RECLAMATION APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9.P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10.P - PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante

GENERAL	- de 110	De 111 à 130	De 131 à 150
Premier	340	340	340
Deuxième	260	260	260
Troisième	180	180	180
Quatrième		100	100
Cinquième			60

GROUPE X 6	- 10	De 11 à 20	+ De 20
Premier	145	145	155
Deuxième		100	120
Troisième			80

CLASSES	De 1 à 3	De 4 à 5	De 6 à 10	+ de 11
Premier	145	290	290	290
Deuxième		140	145	145
Troisième			80	80
Quatrième				60

1ère féminine : 80€

Les prix sont cumulables.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables.

Trois commissaires de route seront récompensés dont un commissaire stagiaire

ITINERAIRE ET HORAIRES

Contrôle horaire	ITINERAIRE	Kms ES	Kms partiel	Temps imparti	KM Total	Horaires	
						1 ère voit	Dem voit
CH 00	Parc fermé Vertolaye					14:30	16:59
CH 01	Entrée parc assistance		0,500	0:05	0,500	14:35	17:04
CH 02	Sortie parc assistance		0,500	0:35	1,000	15:10	17:39
CH 03	Sortie du parc d'assistance à droite sur D268C.X D268 C /D66 à droite direction JOB.CH CIBERTAS NEUTRALISATION		2,700	0:10	3,7	15:20	17:49
DES 1	Sortie village de cibertas		0,200	0:03			
AES 1	D66 maison à droite	7,600			3,9	15:23	17:52
STOP ES1	Sur D66 chemin à droite maison à gauche						
CH 04	D97 maison à droite		10,100	0:20	14	15:43	18:12
DES2	NEUTRALISATION		0,200	0:03			
AES 2	Sur D97 maison à gauche	7,100			14,2	15:46	18:15
STOP ES2	Sur D97 maison à gauche						
CH 05	Entrée parc regroup		15,800	0:27	30	16:13	18:42
CH 06	Sortie parc regroup		0,400	0:40	30,4	16:53	19:22
CH 07	Entrée parc assistance		4,500	00:20	34,9	17:13	19:42
CH 08	Sortie parc assistance		0,500	00:45			
CH 09	Sortie terrain de sport		2,500	0:10	35,4	17:58	20:27
DES 3	NEUTRALISATION		0,200	0:03	37,9	18:08	20:37
AES 3	Idem ES 1	7,600			38,1	18:11	20:40
STOP ES3	Idem ES 1				38,1		
CH 10	Idem ES 1				38,1		
DES 4	NEUTRALISATION		10,200	0:20	48,3	18:31	21:00
ASE4	Idem ES 2	7,100			48,5	18:34	21:03
STOP ES 4	Idem ES 2				48,5		
CH 11	Entrée parc regroup		0,200		48,7		
CH 12	Sortie parc regroup		15,800	0:27	64,5	19:01	21:30
CH 13	Entrée parc assistance		0,400	0:40	64,5	19:41	22:10
CH 14	Sortie parc assistance		4,600	0:20	64,9	20:01	22:30
CH 15	Sortie terrain de sport			1:00	69,5		
DES 5	NEUTRALISATION		0,500		70	21:01	23:30
AES 5	Idem ES 1	7,600			72,5	21:11	23:40
STOP ES 5	Idem ES 1		0,200	0:03	72,7	21:14	23:43
CH 16	Arrivée rallye				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance				72,7		
	Sortie terrain de sport				72,7		
	Parc regroupement dans le village de Marat				72,7		
	A la hauteur de la Mairie				72,7		
	Devant salle de sport				72,7		
	Parc d'assistance</						